

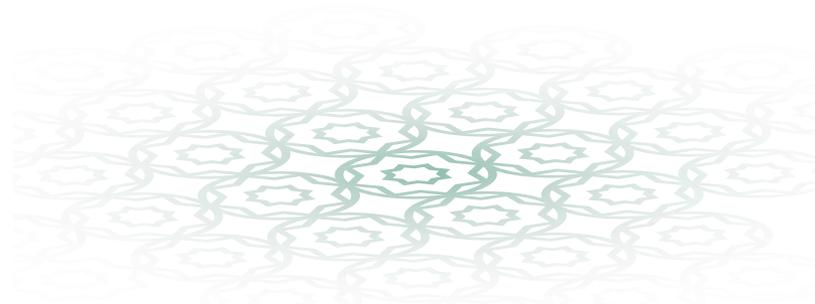


Conseil Supérieur des Musulmans
d'Allemagne (ZMD)



Charte islamique

Déclaration de principe du
Conseil Supérieur
des Musulmans d'Allemagne (ZMD)
concernant les relations
des musulmans
avec l'Etat et la société.



Avant-propos

L'Islam n'est pas un phénomène nouveau en Allemagne, et il n'est surtout pas un phénomène passager. Plus de 3,2 millions de musulmans vivent en Allemagne, un grand nombre d'entre eux étant de la 3^e ou 4^e génération. La plupart des musulmans s'identifient avec la société allemande et resteront pour toujours en Allemagne. Les musulmans résidant en Allemagne, pas seulement les 500 000 d'entre eux qui ont la nationalité allemande, se sentent désormais chez eux, en Allemagne. Les musulmans, d'une manière générale, ne se considèrent pas comme hôtes dans un « pays d'accueil », mais comme citoyennes et citoyens allemands.

Comme minorité importante dans ce pays, les musulmans ont le devoir de s'intégrer dans la société avec un esprit d'ouverture et d'engager un dialogue au sujet de leur foi et de leurs pratiques religieuses. La société majoritaire, de son côté, a le droit de connaître la position des musulmans vis-à-vis ses fondements en tant qu'Etat de droit, sa constitution, la démocratie, le pluralisme et les droits de l'homme.

Bien que les musulmans aient souvent traité ces questions, ils doivent encore donner une réponse claire, ferme et globale à la société majoritaire, d'autant plus que la nécessité de clarifier ce débat est apparue notamment après le 11 septembre 2001.

Par cette Charte islamique, unanimement adoptée par le Conseil Supérieur des Musulmans d'Allemagne à l'occasion de l'assemblée de ses représentants le 3 février 2002, le ZMD tient à exprimer clairement sa position concernant les idées fondamentales sus-mentionnées et à contribuer à un débat dépassionné dans le domaine de la politique et de la société.

Dr. Nadeem Elyas
Président

Berlin, 20 février 2002

Charte islamique

Déclaration de principe du Conseil Supérieur des Musulmans d'Allemagne (ZMD) concernant les relations des musulmans avec l'Etat et la société.

L'Islam est religion de paix

1.

« Islam » signifie à la fois paix et soumission. L'Islam se considère comme religion dans laquelle l'être humain trouve la paix avec soi-même et le monde par la soumission volontaire à Dieu. Historiquement l'Islam est une des trois religions universelles monothéistes nées au Moyen-Orient aux côtés du Judaïsme et du Christianisme. Comme continuation de la chaîne des révélations divines, l'Islam a beaucoup de points communs avec celles-ci.

Nous croyons au Dieu miséricordieux

2.

Les musulmans croient en Dieu, qu'ils appellent comme les chrétiens arabes « Allah ». Lui, le Dieu d'Abraham et de tous les prophètes, le Seul et l'Unique, qui n'existe que par Lui-même en dehors du temps et de l'espace, dépassant toute définition; le Dieu transcendant et immanent, juste et miséricordieux a créé, dans Son omnipotence, le monde qu'Il maintiendra jusqu'au Dernier Jour, le Jour du Jugement.

Le Coran est la révélation verbale de Dieu

3.

Les musulmans croient que Dieu a envoyé périodiquement des prophètes pour transmettre Son message, jusqu'à Muhammad, dernier d'entre eux et « sceau des

prophètes », au 7^e siècle de l'ère occidentale. Cette révélation, le Coran, est la parole authentique de Dieu que Muhammad a explicité. Ses propos et gestes sont transmis dans ce qu'on dénomme la « Sunna ». Le Coran et la Sunna représentent les fondements de la foi, du droit et du mode de vie islamiques.

Nous croyons aux prophètes du Dieu unique

4.

Les musulmans vénèrent tous les prophètes qui ont précédé le prophète Muhammad, parmi eux Moïse et Jésus. Ils croient que le Coran a restitué et confirmé la vérité originale, le monothéisme pur-pas seulement d'Abraham mais de tous les autres envoyés de Dieu.

L'être humain doit rendre compte au Jour du Jugement

5.

Les musulmans croient que l'être humain, autant qu'il dispose de libre arbitre, est responsable de ses actes dont il doit rendre compte le Jour du Jugement.

Le musulman et la musulmane ont le même but suprême dans la vie

6.

Le musulman et la musulmane considèrent comme leur but suprême de connaître Dieu, de Le servir et de suivre Ses préceptes. Ceci permet en plus d'atteindre l'égalité, la liberté, la justice, la fraternité et la prospérité.

Les cinq
piliers
de l'Islam

7.

Les devoirs principaux des musulmans sont les cinq piliers de l'Islam: l'attestation de foi, la prière cinq fois par jour, le jeûne pendant le mois de Ramadan, l'impôt obligatoire (zakat) et le pèlerinage à la Mecque.



L'Islam est
foi, éthique,
ordre social
et mode de vie

8.

L'Islam n'est pas une conception qui nie la vie d'ici-bas sans d'ailleurs s'y référer exclusivement, mais se situe au juste milieu. Orientés vers Dieu, le musulman et la musulmane sont théocentriques, cependant ils aspirent au meilleur des deux mondes. L'Islam est donc foi, éthique, ordre social et mode de vie. Où qu'ils soient, les musulmans sont appelés à servir activement l'intérêt général dans la vie quotidienne et à être solidaires avec les frères et sœurs en religion partout dans le monde.



L'Islam
ne prétend pas
à la suppression
de la richesse

9.

L'Islam ne prétend pas à la suppression de la richesse, mais à l'élimination de la pauvreté. Il protège la propriété privée tout en respectant les droits de la communauté et de l'environnement. Il encourage aussi l'initiative et l'esprit de l'entrepreneur responsable.



10.

La loi islamique
engage les musulmans
de la diaspora

Les musulmans peuvent s'installer en tout pays tant qu'ils peuvent s'acquitter de leurs principaux devoirs religieux. La loi islamique engage les musulmans de la diaspora de respecter en principe le cadre légal local. C'est dans ce sens que les visas, les autorisations de séjour et les naturalisations sont à considérer comme des contrats que la minorité musulmane doit respecter.

11.

Les musulmans approuvent
l'ordre fondamental
démocratique

Qu'ils soient ressortissants ou non, les musulmans représentés par le Conseil Supérieur (ZMD) approuvent l'ordre fondamental local caractérisé par la séparation des pouvoirs, l'Etat de droit et la démocratie garantis par la Constitution de la République fédérale d'Allemagne, y compris le pluralisme politique, le droit de vote actif et passif de la femme et la liberté de culte. En conséquence, ils acceptent le droit de changer de religion, d'en choisir une autre ou de n'en avoir aucune. Le Coran interdit toute violence et contrainte dans le domaine de la foi.



12.

Nous ne prétendons pas
à l'instauration
d'un «Etat de Dieu»
clérical

Nous ne prétendons pas à l'instauration d'un «Etat de Dieu» clérical. Nous approuvons plutôt le système de la République fédérale d'Allemagne dans lequel l'Etat et la religion se trouvent dans une relation harmonieuse.

Il n'y a pas de contradiction entre l'enseignement islamique et les principes fondamentaux des droits de l'homme

13.

Il n'y a pas de contradiction entre les droits individuels bien ancrés dans le Coran et accordés par Dieu et les normes classiques de la déclaration des droits de l'homme occidentale. Nous soutenons de notre côté l'intention de protéger l'individu face à l'abus du pouvoir d'Etat. La loi islamique prescrit de traiter ce qui est égal de manière égale et permet de traiter ce qui est inégal de manière inégale. Le commandement de la loi islamique de reconnaître le cadre légal local implique le respect du droit matrimonial, successoral et procédural.

Imprégné de l'héritage judéo-chrétien-islamique et des Lumières

14.

La culture européenne porte l'empreinte de l'héritage classique gréco-romain, judéo-chrétien-islamique et des Lumières. Elle est profondément marquée par la philosophie et la civilisation islamiques. Au passage de la modernité à la post-modernité, les musulmans aspirent à apporter une contribution importante pour surmonter les crises, notamment par le pluralisme religieux reconnu dans le Coran, le rejet de toute forme de racisme et de chauvinisme et également par la manière de vivre saine d'une communauté qui refuse toute sorte de dépendance aliénante.

15.

Le développement d'une propre identité musulmane en Europe est indispensable

Le Coran appelle régulièrement l'homme à faire usage de sa raison et ses facultés. De ce point de vue l'enseignement islamique est porteur de l'esprit rationaliste ce qui lui permet d'éviter de sérieux conflits entre la religion et la science. Dans ce sens, nous encourageons une interprétation contemporaine des sources islamiques qui prenne en considération les exigences de la vie moderne tout en développant notre propre identité musulmane en Europe.

16.

L'Allemagne est au centre de nos préoccupations et de nos activités

Le Conseil Supérieur (ZMD) se consacre principalement aux affaires de l'Islam et des musulmans en Allemagne et aussi aux affaires de la société allemande. Sans négliger les relations avec le monde musulman, la population musulmane de ce pays considère l'Allemagne non seulement comme lieu de vie mais aussi comme centre de ses préoccupations et de ses activités.

Réduction des préjugés
par la transparence,
l'ouverture et le dialogue

17.

Le Conseil Supérieur (ZMD) considère qu'une de ses tâches les plus importantes est de créer une ambiance de confiance permettant une coexistence constructive des musulmans avec la société majoritaire et toutes les autres minorités. Ceci implique la réduction des préjugés par la transparence, l'ouverture et le dialogue.

Nous prenons des
engagements vis-à-vis
de toute la société

18.

Le Conseil Supérieur (ZMD) s'en tient aux engagements vis-à-vis de toute la société et s'efforce, en collaboration avec tous les autres groupes sociaux, d'apporter une contribution substantielle, tant à la tolérance et à l'éthique qu'à la protection de l'environnement et des animaux. Il dénonce les violations des droits de l'homme partout dans le monde et se propose comme partenaire dans la lutte contre la discrimination, la xénophobie, le racisme, le sexisme et la violence.

L'intégration tout
en conservant
l'identité islamique

19.

Le Conseil Supérieur (ZMD) s'engage pour l'intégration de la population musulmane dans la société tout en conservant son identité islamique, et il soutient tous les efforts allant dans le sens de la promotion de l'apprentissage de la langue allemande et de la naturalisation.

20.

Un mode de vie
digne au cœur
de la société

Le Conseil Supérieur (ZMD) considère en outre que sa tâche est de permettre aux musulmans vivant en Allemagne, en coopération avec toutes les autres institutions islamiques, un mode de vie musulman digne dans le cadre de la Constitution et du droit, ce qui implique :

- d'introduire dans le système scolaire un enseignement islamique en langue allemande,
- de prévoir des chaires pour la formation universitaire de professeurs en religion islamique et des imams,
- l'autorisation de construction de mosquées en pleine ville,
- l'autorisation de l'appel à la prière à l'aide d'amplificateurs, le respect des préceptes islamiques en matière d'habillement dans les écoles et les administrations,
- la participation de musulmans dans les commissions de contrôle des médias,
- l'application de la décision du Tribunal constitutionnel fédéral concernant l'abattage islamique,
- l'emploi d'assistants militaires musulmans,
- l'assistance islamique dans les institutions médicales et sociales,
- la protection publique des deux jours de fête islamiques,
- l'aménagement de cimetières musulmans.

Le Conseil Supérieur (ZMD) est politiquement neutre. Les musulmans en droit de voter choisiront le candidat le plus engagé pour leurs droits et objectifs et le plus compréhensif pour l'Islam.



Membres et Organisations du Conseil Supérieur des Musulmans en Allemagne (ZMD)

Le Conseil Supérieur des Musulmans en Allemagne (ZMD) est une association centrale des organisations fédérales Islamiques en Allemagne. Il représente le cadre de discussion entre ses membres et de coopération dans l'action. En même temps, il est l'interlocuteur pour l'Etat, l'administration, et d'autres groupes dans la société.

Le Conseil Supérieur ne vise pas à remplacer les associations, communautés, et organisations fédérales Islamiques existantes ou à les concurrencer. Au contraire, il s'applique à représenter vis-à-vis des autorités leurs intérêts communs dans l'espace public et à y sauvegarder leur droits en tant que communautés religieuses.

Font partie du Conseil Supérieur 19 organisations à l'échelon fédérale qui ensemble représentent des centaines de mosquées et donc un large spectre des Musulmans vivant en Allemagne, dont des Musulmans de souche albanaise, allemande, arabe, bosniaque, iranienne et turque.

I. Membres actuel du Conseil Supérieur

1. Bundesverband für islamische Tätigkeiten e.V.
2. Deutsche Muslim-Liga Bonn e.V. (DML Bonn)
3. Deutsche Muslim-Liga e.V. (DML Hamburg)
4. Haqqani Trust-Verein für neue deutsche Muslime e.V.
5. Haus des Islam e.V. (HDI)
6. Islamische Arbeitsgemeinschaft für Sozial- und Erziehungsberufe e.V. (IASE)
7. Islamische Gemeinschaft in Deutschland e.V. (IGD)
8. Islamisches Bildungswerk e.V. (IBW)
9. Islamische Gemeinschaft in Hamburg (IGH)
10. Islamische Religionsgemeinschaft Berlin
11. Islamisches Zentrum Aachen e.V. (IZA)
12. Islamisches Zentrum Hamburg e.V. (IZH)
13. Islamisches Zentrum München e.V. (IZM)
14. Muslimische Studentenvereinigung in Deutschland e.V. (MSV)
15. Union der in Europäischen Ländern Arbeitenden Muslime e.V. (UELAM)



16. Union der Islamisch Albanischen Zentren in Deutschland (UIAZD)
17. Union der Türkisch-islamischen Kulturvereine in Europa e.V. (ATIB)
18. Union Muslimischer Studenten Organisation in Europa e.V. (UMSO)
19. Vereinigung Islamischer Gemeinden der Bosniaken in Deutschland e.V. (VIGB)

II. Comité de Direction

Dr. Nadeem Elyas, président
 Muhammad A. Hobohm, président adjoint
 Ferya Banaz-Yaşar, présidente adjointe
 Dr. Ayyub Axel Köhler, secrétaire général
 Muhammad Siddiq, trésorier

III. Comité d'Honneur Consultatif

Dr. Ayyub Köhler (Président), Cologne
 Fatima Grimm, Hamburg
 Muhammad Aman Hobohm, Bad Honnef
 Dr. Murad Wilfried Hofmann, Aschaffenburg
 Yussuf Islam, London
 Prof. Dr. Annemarie Schimmel, Bonn

IV. Mandataires et Comités

1. Femmes
2. Education
3. Affaires sociales
4. "Jour de la Mosquée Ouverte"
5. Calendrier islamique (DIWAN)
6. Ecologie et protection des animaux
7. Media
8. INTERNET
9. Affaires légales
10. Finances
11. Registre
12. Instruction scolaire islamique (KIRU)
13. Abattage islamique (halal) (KIS)



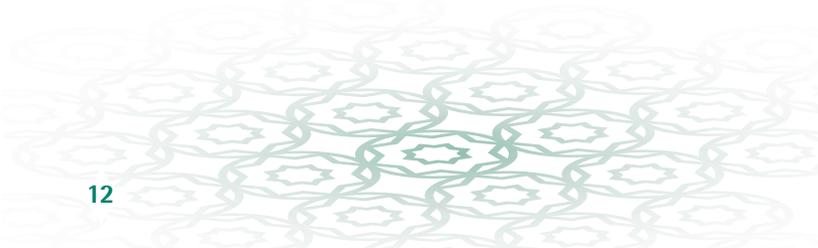
المجلس الأعلى للمسلمين في ألمانيا
 Almanya Müslümanları Merkez Konseyi
 Central Council of Muslims in Germany
 Conseil Supérieur des Musulmans d'Allem.

Bureau du Conseil Supérieur

Indestraße 93
 D-52249 Eschweiler
 Tel.: 0 24 03 / 70 20 75
 Fax: 0 24 03 / 70 20 76
 e-Mail: sekretariat@zentralrat.de
 www.islam.de

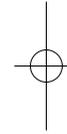
Correspondance:
 Zentralrat der Muslime in Deutschland e. V.
 Postfach 1224
 D-52232 Eschweiler

Banque:
 Volksbank Odenwald
 Kto.-Nr. 400 79 13
 BLZ 508 635 13





المجلس الأعلى للمسلمين في ألمانيا
Almanya Müslümanları Merkez Konseyi
Central Council of Muslims in Germany
Conseil Supérieur des Musulmans d'Allem.



prix indicatif: 1,- €